

Ville de Saint-Honoré

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné

Que lors de la séance régulière qui se tiendra le 17 avril 2023 à 19h30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Saint-Honoré, le conseil municipal se prononcera sur une demande de dérogation mineure sollicitée par monsieur Gaétan Desbiens;

NATURE ET EFFETS DE LA DÉROGATION DEMANDÉE

Cette demande a pour but de permettre de réduire la marge avant à 7.4m au lieu de 10m permis dans la zone 55Id-1 pour l'agrandissement de la résidence présente depuis 1974;

DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE AFFECTÉ

1060 de l'Hôtel-de-Ville, Saint-Honoré.

Toute personne ou tout organisme intéressé pourra, lors de cette assemblée, se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Le projet de résolution est disponible pour consultation au bureau du directeur général, aux heures ordinaires de bureau, au 3611, boul. Martel à Saint-Honoré.

DONNÉ à Saint-Honoré ce vingt et unième jour de mars deux mille vingt-trois.



Stéphane Leclerc, CPA, CMA
Secrétaire-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Tel que prévu au règlement 740 adopté le 7 août 2017 par le conseil municipal de Saint-Honoré conformément à la Loi sur les cités et villes, article 345.1, je, Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier directeur général de la Ville de Saint-Honoré, certifie que j'ai affiché le présent avis public à l'édifice municipal et sur le site Internet de la ville, le 21 mars 2023, entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21^{ème} jour de mars 2023.

